faire mieux. Un rapport établi récemment par les United Community Services de l'agglomération de Vancouver traite des programmes de main-d'œuvre au Canada ainsi que d'autres programmes relatifs à l'emploi. A la page 22, ce rapport déclare:

Que pense l'usager de l'efficacité des services de la main-d'œuvre? Au cours de ces derniers mois, les United Community Services ont interviewé de nombreux assistés sociaux quant à des «défaillances» dans le fonctionnement de l'assistance sociale; leurs commentaires au sujet de la main-d'œuvre ont constitué une critique absolument accablante. En fait, ces critiques ont été corroborées dans certains cas, par exemple, par cet administrateur des services sociaux qui a déclaré d'un ton amer: «On dirait que ce sont des réprouvés lorsque les services de la main-d'œuvre s'aperçoivent qu'il s'agit d'assistés sociaux.» Et le directeur de la John Howard Society a déclaré de son côté: «Ceux qui se réclament de nous sont vite fichés comme des irrécupérables sur le plan de la formation professionnelle et, par conséquent, comme des gens qui ne relèvent pas d'eux.»

Dans le conflit fondamental qui, au sein du ministère de la Main-d'œuvre, met aux prises les deux «clients» de ce dernier, à savoir l'employeur et l'employé, les services régionaux du ministère en Colombie-Britannique ont opté pour l'employeur. Cette conception a été exposée le 2 décembre 1969, au cours d'une tribune téléphonique, par un représentant des services de la main-d'œuvre qui a déclaré à plusieurs reprises à des gens qui appelaient au téléphone: «Nous ne sommes pas responsables envers vous; nous sommes responsables vis-à-vis du marché du travail.»

Le rapport rédigé par les Services communautaires unis de l'agglomération de Vancouver mentionne les programmes de recyclage. Nous y trouvons d'autres preuves de discrimination.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuivre?

Des voix: D'accord.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Merci, monsieur l'Orateur. Je remercie les députés de leur obligeance. Je n'en ai pas pour long-temps. Voici ce que déclare le rapport des Services communautaires unis de l'agglomération de Vancouver:

Le chiffre sans doute le plus inquiétant de l'étude est que sur 27 p. 100 des inscrits qui ont 19 ans et moins et qui «veulent se recycler et ont besoin de l'être», seulement 5 p. 100 ont suivi des cours de formation de la main-d'œuvre. Les réglements actuels de la main-d'œuvre sont défavorables à ce groupe d'âge. Seulement ceux qui ont quitté l'école depuis au moins un an sont admissibles aux cours de formation et il faut trois ans avant qu'ils aient droit à une aide de subsistance.

Le point suivant a été relevé par le député qui a présenté la motion aujourd'hui. Auparavant, il fallait qu'une personne ait été sur le marché du travail pendant un an avant d'être

[M. Muir (Cape Breton-The Sydneys).]

admissible aux cours de formation, mais le gouvernement a maintenant porté cette période à trois ans. Il arrive souvent, surtout chez les jeunes, qu'ils doivent chômer pendant trois ans. Dans l'intervalle, ils sont susceptibles de perdre toute ambition. Le rapport ajoute:

Le cas de cette dame de Vancouver à qui le service du bien-être social avait offert un cours de perfectionnement pour l'aider à accéder à l'indépendance illustre bien l'absurdité de ces règlements; elle a perdu ses droits aux indemnités de formation de la main-d'œuvre pour les trois années suivantes.

De tous les candidats aux cours de formation professionnelle, on n'en accepte qu'un sur dix. Étant donné que l'objectif principal est de donner satisfaction à l'employeur, il est évident que la formation est à peu près inaccessible à ceux qui ont le moins de qualifications et dont le revenu se situe probablement bien au-dessous du seuil de la pauvreté.

Les provinces atlantiques accusent un taux de chômage presque deux fois plus élevé que dans le reste du Canada. Dans certaines régions, surtout à Terre-Neuve, le taux du chômage varie entre 20 et 22 p. 100. Ce n'est pas bon, monsieur l'Orateur. C'est une bien triste situation. La politique du gouvernement ne l'améliore pas par ses politiques concernant les taux de transport des marchandises dans les provinces atlantiques. Il en résulte dans ces provinces une majoration des prix et, dans plusieurs cas, cette politique du tarif marchandises chasse les industries de la région parce qu'elles ne peuvent surmonter la difficulté des augmentations de taux. On a posé des questions à ce sujet au ministre des Transports (M. Jamieson). Il est toujours prêt à collaborer et, à mon avis, il est sympathique à tous les députés. J'espère qu'il persuadera le Canadien National de renoncer à ces majorations afin d'aider l'économie des provinces atlantiques.

Je suis entièrement d'accord avec la motion proposée. En réalité, je vais un peu plus loin. Je voudrais ajouter quelques mots à la dernière ligne de la motion proposée par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard), qu'on modifie la motion du député d'Oshawa-Whitby en y ajoutant ce qui suit:

...et surtout pour ne pas avoir subventionné le transport des marchandises dans les provinces atlantiques, où le taux de chômage est le double de la moyenne nationale, afin d'alléger les conséquences des prix et du chômage élevés.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): M. Muir (Cape Breton-The Sydneys), appuyé par M. McCleave, propose qu'on modifie la motion en y ajoutant ce qui suit:

...et surtout pour ne pas avoir subventionné le transport des marchandises dans les provinces atlantiques, où le taux de chômage est le double de la moyenne nationale, afin d'alléger les conséquences des prix et du chômage élevés.